



**AVIS PUBLIC  
RÈGLEMENT 2783-2020  
ENTRÉE EN VIGUEUR**

---

PRENEZ AVIS que lors d'une séance tenue le 2 novembre 2020, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté le Règlement 2783-2020 modifiant le Règlement de zonage 2368-2010 concernant le pourcentage d'occupation minimal d'un terrain et l'entreposage extérieur dans certaines zones du parc industriel et l'ajout de l'usage d'entretien et d'entreposage d'embarcations dans la zone industrielle-commerciale Dk01lc, secteur de la rue Louis-Faucher.

Ce règlement n'a pas requis d'approbation des personnes habiles à voter.

Ce règlement est entré en vigueur le 5 novembre 2020, soit à la date de la délivrance d'un certificat de conformité par la MRC de Memphrémagog.

Ce règlement peut être consulté au Service du greffe situé au 7, rue Principale Est, à Magog, aux heures ordinaires de bureau et sur notre site internet au [www.ville.magog.qc.ca/avispublics](http://www.ville.magog.qc.ca/avispublics). Toutefois, pour plus d'informations concernant ce règlement, veuillez contacter la Division urbanisme au numéro 819 843-3333, poste 540.

Donné à Magog, le 17 novembre 2020.

  
M<sup>e</sup> Marie-Pierre Gauthier,  
Greffière adjointe